



**Suivant l'article L 2121-25, ci-après la liste des délibérations
examinées par
le Conseil Municipal en date du 08 décembre 2023.**

- 1- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux.
- 2- Tableau récapitulatif des chemins ruraux
- 3- Zones d'accélération EnR (délibération non prise)
- 4- Etudes des élèves par une enseignante
- 5- Prime de pouvoir d'achat dans la fonction publique territoriale.

